

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210408-004****du 08 avril 2021****n°004****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRÉSENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Marlon LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (0) :**Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD****RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Aménagement des quais de Vienne en cœur de ville - Tronçon quai du 11 novembre-avenue Roosevelt et quai du 8 mai 1945 - Sollicitation d'un financement DSIL exceptionnelle pour l'année 2021

Avec 33 000 habitants, Châtellerault constitue la ville-centre de l'agglomération qui rassemble depuis le 1^{er} janvier 2017, une aire économique de plus de 31 000 emplois pour 85 000 habitants, dont 59 % se concentrent sur la ville. Près de 30 % des emplois sont couverts dans le secteur industriel, ce qui justifie l'obtention récente du label de « Territoire d'industrie » parmi 124 territoires retenus au plan national. Tous les travaux d'études et de diagnostics réalisés sur le territoire depuis une décennie soulignent la part importante du transport routier dans le profil énergétique du territoire et dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre.

Les potentialités de développement du vélo sur le territoire sont indiscutables (bassin d'emploi à proximité, zones d'activités proches, pôle universitaire, absence de relief, cadre de vie et environnement paysager favorable).

Afin d'augmenter la part modale du vélo du territoire (l'un des objectifs de la démarche Cit'Ergie), l'agglomération de Grand Châtellerault gère la compétence des mobilités et la compétence « coordination de la transition énergétique ». Elle cherche à partager cette volonté de promouvoir les déplacements doux. Elle accompagne les projets de ses 47 communes membres, sans toutefois agir directement sur la voirie, qui relève de la compétence municipale.

Engagée aux côtés de la communauté d'agglomération dont elle est le cœur, Châtellerault porte aussi, depuis plusieurs années, une véritable ambition pour le vélo qui se traduit désormais dans la convergence de ses politiques sectorielles : axe mobilité du programme Action Cœur de Ville, engagement en faveur de la transition écologique (Cit'Ergie, plan climat air énergie, territoire à énergie positive,....) ; opération de rénovation des quartiers prioritaires dans le périmètre de la politique de la ville ; aménagement et reconquête des bords de Vienne.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-004

du 08 avril 2021

n°004

page 2/3

S'appuyant sur les démarches engagées, la ville souhaite franchir une nouvelle étape en matière de mobilité et de déplacements doux pour favoriser la pratique du vélo. Les quais ont plusieurs rôles :

- Une fonction de liaison et d'articulation (au moyen de cheminements privilégiés) entre l'hypercentre, les faubourgs et les grande zones de vie et d'activités au nord et au sud de la ville,
- La connexion entre deux pôles, les quais et la gare, dans le but de créer un nouveau flux commercial,
- De réconciliation des deux rives avec le rattachement des quartiers de Châteauneuf, d'Ozon, des Renardières et du Lac, à la centralité de la rive droite par le biais de liaisons douces.

Le projet des bords de Vienne représente également un véritable enjeu social en inventant les espaces publics de demain, en améliorant la qualité de vie des citoyens pour qu'ils se réapproprient leur cœur de ville, en y apportant partage et convivialité. La municipalité a ainsi pour ambition de créer des boucles de circulation douce autour de la rivière.

En rive gauche, une équipe de maîtrise d'œuvre travaille actuellement à la création d'espaces de détente en bord de rivière. Les travaux d'aménagement débiteront d'ici quelques mois.

Après avoir traité le tronçon Pont Henri IV – site Alaman, l'opportunité d'un nouveau financement exceptionnel au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (abondement exceptionnel relatif au plan de relance gouvernemental) amène aujourd'hui à poursuivre la continuité de ce cheminement doux en rive droite, afin d'irriguer l'hypercentre par le Sud et par le Nord.

Ainsi, il est proposé de solliciter l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour l'aménagement du quai du 11 novembre à l'avenue Roosevelt et du quai du 8 mai 1945 pour un montant de 1 000 000 €, selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Démolitions de voirie et terrassements	98 000	État : DSIL année 2021 (80%)	1 000 000 €
Génie civil	71 000		
Voirie et cheminements (hors terrassements)	820 000		
Mobilier urbain	50 000		
Signalisation	15 000		
Réseaux	136 000		
Traitements paysagers et espaces verts	60 000	Autofinancement ville (20%)	250 000
TOTAL en euros	1 250 000	TOTAL en euros	1 250 000

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-004

du 08 avril 2021

n°004

page 3/3

VU l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

VU la délibération n°10 du 22 juin 2017 relative à l'aménagement des bords de Vienne en cœur de ville,

VU la convention « Action cœur de ville » conclue avec l'État, en date du 11 juillet 2018,

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui vise à autoriser la passation d'un marché sur la base de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des cheminements doux et l'avantage de tels aménagements pour favoriser l'attractivité et la dynamisation du cœur de ville,

CONSIDÉRANT l'opportunité de solliciter, par le biais du Plan de Relance 2021-2022, la dotation de soutien à l'investissement public local exceptionnelle (DSIL), pour les quais de Vienne,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter les crédits de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local de l'État, pour l'année 2021, à hauteur de 80% du montant des travaux, soit 1 000 000 €,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile à la présente demande de financement,

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1 D. SIMON

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICLOUD



